



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mardi 18 novembre 2014
18 heures 30

SL/MG

N° 001775

Ressources
Humaines -
Recrutement d'agents
contractuels -
Accroissement
temporaire d'activités.

Affiché le :

Le mardi 18 novembre 2014 à 18 heures 30 le Conseil Municipal, convoqué le 12 septembre 2014, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), M. Bruno BOUSCARLE (Maire Adjoint), Mme Isabelle PITON (2e Adjoint), M. Jean-François DORE (3e Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (4e Adjoint), M. Jean-Pierre COHEN-COUDAR (5e Adjoint), Mme Solange BECERRA (6e Adjoint), M. Christophe CARMINATI (7e Adjoint), Mme Nessrine DAHMOUL (8e Adjoint), M. Dominique MARIANI-VAUX (9e Adjoint), M. Pierre BOYER (Conseiller Municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Catherine DELAYE (Conseillère Municipale), M. Michel THERY (Conseiller Municipal), Mme Marie RAMBAUD (Conseillère Municipale), Mme Agathe MUNOZ-ALVAREZ (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Corinne LAVILLE (Conseillère Municipale), Mme Françoise PETOT (Conseillère Municipale), Mme Noële CASSAGNE (Conseillère Municipale), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal), Mme Dominique SANTONI-LEONIS (Conseillère Municipale), M. Jean AILLAUD (Conseiller Municipal), Mme Isabelle VICO (Conseillère Municipale), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), Mme Emilie SIAS (Conseillère Municipale), Mme Marie-Madeleine POULET-ACIS (Conseillère Municipale)

ONT DONNE PROCURATION : M. Roger FERNANDEZ (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Christophe CASTANO, Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Françoise PETOT, M. Stéphane ROBERT (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Marie-Christine KADLER, M. Cédric MAROS (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, Mme Laurence BARBIER (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI-LEONIS

ABSENTS :

La séance est ouverte, Mme Nessrine DAHMOUL est nommée Secrétaire.

Vu, la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires.

Vu, la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1.

Vu, le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale.

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents, pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activités.

Il est proposé de recruter :

Service	Nombre d'agents/grade	Durée hebdomadaire	Période	Rémunération
Sports	Un Educateur des Activités Physiques et Sportives	Temps non complet (20h/semaine)	Du 1 ^{er} janvier 2015 au 21 juin 2015	1 ^{er} échelon – Indice Brut 340 – Indice Majoré 321
Aménagement Urbain	Un Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe	Temps non complet (25h/semaine)	Du 1 ^{er} janvier 2015 au 30 juin 2015	1 ^{er} échelon – Indice Brut 330 – Indice Majoré 316
Affaires Scolaires	Un Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe	Temps non complet (30h/semaine)	Du 1 ^{er} janvier 2015 au 30 juin 2015	1 ^{er} échelon – Indice Brut 330 – Indice Majoré 316
	Un Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe	Temps non complet (24h/semaine)	Du 1 ^{er} janvier 2015 au 30 juin 2015	1 ^{er} échelon – Indice Brut 330 – Indice Majoré 316
	Un Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe	Temps non complet (2h/semaine)	Du 1 ^{er} janvier 2015 au 30 juin 2015	1 ^{er} échelon – Indice Brut 330 – Indice Majoré 316
Affaires Culturelles	Un Adjoint du Patrimoine de 2 ^{ème} classe	Temps complet (35h/semaine)	Du 1 ^{er} janvier 2015 au 30 juin 2015	1 ^{er} échelon – Indice Brut 330 – Indice Majoré 316

LE CONSEIL A L'UNANIMITE

Approuve la proposition de recrutement de Monsieur le Maire pour répondre à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activités.

Autorise Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel dans les conditions précitées.

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 012 du budget de l'exercice de l'année 2015.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Olivier CUREL